



COMPOSITION INSECTICIDE ÉMULSIONNABLE pour INSECTES VOLANTS et RAMPANTS

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Sans odeur persistante | <input checked="" type="checkbox"/> Rémanent, insensible à la lumière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Ne tache pas | <input checked="" type="checkbox"/> Agit par contact et ingestion |
| <input checked="" type="checkbox"/> Polyvalent | <input checked="" type="checkbox"/> Economique |

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Émulsionnable dans l'eau, économique.

Ne tache pas.

POLYVALENT : Actif contre les insectes **VOLANTS** et **RAMPANTS**.

Pouvoir insecticide agissant **PAR CONTACT** et **INGESTION** contre les insectes :

- **Rampants** : Blattes, cafards, punaises, fourmis, poux, puces, araignées, mites, ténébrions, charançon, termites, etc...
- **Volants** : Mouches, moustiques, guêpes, frelons...

Présence de noyaux insecticides actifs contre les acariens.

Effet de rémanence insensible aux conditions d'ambiance ou aux expositions à la lumière.

Durée de la **RÉMANENCE** selon l'imprégnation et la perméabilité et la nature du support de 2 à 6 mois sur support poreux, etc...

Action de **RÉMANENCE** : Les insectes absents au moment de l'application venant ensuite se poser sur l'endroit de l'application, ingèrent par contact du produit.

Mode d'action rapide, **EFFET DE CHOC** par contact et ingestion provoquant paralysie irréversible du système nerveux.

Effet **RÉPULSIF**, lorsque la concentration diminue sur les surfaces traitées ou lorsque la teneur en matière active diminue, les insectes fuient les zones traitées et vont mourir dans leur zone d'origine.

Participe à la désinsectisation des bâtiments, locaux collectifs ou de stockage, usines.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

S'emploie dilué à 10 % en pulvérisation localisée directe, au badigeon ou en application avec nébuliseur approprié et compatible dans les conditions d'application requises préalables (hors présence humaine ou animale ou de denrées alimentaires non hermétiquement emballées).

Appliquer sur les plinthes, bas de fenêtres, zones obscures, humides ou chaudes, arrières de panneaux, meubles, tuyaux, gaines de chauffage, passage de gaines techniques, arrières de volets, interstices, fissures de murs, dans les sous-sols, proximité des ouvertures d'aération, sur les lieux de passage ou de séjours habituels des insectes.

Traitement en **NEBULISATION**, diluer à raison de 1 litre de produit pour 9 à 10 litres d'eau.

Traiter 30 secondes pour un local de 50 m³.

NOTA :

Tenir compte du cycle de vie et de reproduction des insectes à éliminer (stades œufs, larves, chrysalides, adultes pour certains qui peut s'étendre sur une période d'un mois ou plus), afin de prévoir une deuxième application à une périodicité de 2 à 3 semaines après la première; et si nécessaire, effectuer, en fonction de la réapparition de colonies d'insectes venant de locaux voisins non traités, un rappel 1 mois après la deuxième application.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 810 g/l +/- 20 g/l.
ASPECT	: Incolore.
ODEUR	: Éthérée.
INFLAMMABILITÉ	: Inflammable, classe de point éclair supérieure à 21°C et inférieure à 55 °c. Classe A2
POINT D'ECLAIR	: 43 °c AFNOR coupe fermée.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation insecticide à base de noyaux actifs insecticides, solvants d'application, agents émulsionnants, composés fixateurs.

RECOMMANDATIONS



DANGER

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Eliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Contient HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS

Nom	CAS	%	Type de produits
PRALLETHRINE (ISO)	23031-36-9	0.18 g/kg	18
CYPERMETHRINE CIS/TRANS +/- 40/60	62315-07-8	50.9 g/kg	18

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit (ce produit est miscible dans l'eau).

Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage

L'effet biocide intervient instantanément après traitement. La durée d'action est de plusieurs semaines dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation. Conserver dans un endroit frais et ventilé, loin de toute source d'ignition, à l'écart des denrées alimentaires et de la lumière. Utiliser des gants, lunettes, matériels de protection appropriés lors de la manipulation. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas appliquer sur les petits animaux domestiques, ni sur les personnes ou supports sensibles. Comme pour toutes les préparations insecticides, protéger les denrées non hermétiquement emballées pendant l'application. Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité. UFI : VNJ3-YOXX-VOOR-TVPD

USINE MICHEL Sarl au capital de 8000€ R.C. 451.822.837.
890 Rte de Carpentras 84740 VELLERON
04.90.20.10.77. nil.usine2@free.fr

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée [D.L.U.O.C.] est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Ref. 1228
Révision n° 15
223269 HJ